

Lituanie

Exemples d'affaires concernant la Lituanie

Puzinas c. Lituanie (n° 2) (9 janvier 2007)

Alvydas Puzinas, qui purgeait une peine d'emprisonnement se plaignait de s'être vu infliger une sanction disciplinaire pour avoir contourné les règles pénitentiaires en faisant sortir une lettre confiée à un détenu libéré.

Non-violation de l'article 8 (droit au respect de la correspondance)

L. c. Lituanie (11 septembre 2007)

A sa naissance, le requérant fut inscrit sur le registre d'état civil comme étant de sexe féminin et son nom reflétait ce sexe de manière reconnaissable. Il soutient toutefois que, très tôt, il s'est senti appartenir plutôt au sexe masculin qu'au sexe féminin. L. se plaignait de l'absence d'une législation qui lui permettrait de subir les interventions chirurgicales qui termineraient le processus de conversion sexuelle et de mener sa vie comme un individu de sexe masculin.

Non-violation de l'article 3 (interdiction des traitements dégradants)

Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée)

Ramanauskas c. Lituanie (5 février 2008)

Kęstas Ramanauskas exerçait les fonctions de procureur dans la région de Kaišiadorys. Il alléguait que les autorités l'avaient incité à commettre une infraction qui lui avait valu d'être injustement reconnu coupable de corruption.

Violation de l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable)

Armonienė c. Lituanie et Biriuk c. Lituanie (25 novembre 2008)

Les requérants se plaignaient du montant dérisoire des dommages-intérêts qui leur avaient été accordés malgré des décisions rendues en leur faveur concernant des atteintes graves à leur vie privée à la suite de la parution d'un article dans la presse annonçant qu'ils étaient séropositifs.

Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale)

Cudak c. Lituanie (23 mars 2010)

En 1997, Alicija Cudak fut recrutée par l'ambassade de Pologne à Vilnius pour travailler comme secrétaire-standardiste. La Cour a conclu que les autorités lituanaises ont enfreint la Convention en refusant de connaître d'une plainte pour harcèlement sexuel formulée par la requérante.

Violation de l'article 6 § 1 (droit d'accès à un tribunal)

Exemples de mesures individuelles

Jucys c. Lituanie (8 janvier 2008)

Le requérant se plaignait de ne pas avoir été indemnisé pour la saisie et la vente de fourrure de vison dans le cadre d'une procédure dirigée contre lui, qui aboutit à son acquittement.

⇒ L'intéressé a été entièrement indemnisé et, à la suite de la réouverture de son affaire, a obtenu le paiement des intérêts réclamés.

Ramanauskas c. Lituanie (5 février 2008)

⇒ Le requérant, qui avait été condamné pour corruption après y avoir été incité par des agents de l'Etat, a obtenu que sa condamnation soit annulée, ainsi que l'interdiction de travailler dans les institutions judiciaires.

Gouliev c. Lituanie (16 décembre 2008)

Interdiction du territoire et expulsion du requérant vers l'Azerbaïdjan en violation de la Convention.

⇒ Les données concernant le requérant ont été supprimées de la liste nationale des étrangers interdits de séjour.

Conseil de l'Europe

Adhésion : 14 mai 1993

La Convention

Signature : 14 mai 1993

Ratification : 20 juin 1995

Juge en fonction

Danutė JOČIENĖ

Historique des juges

Pranas KŪRIS (1994-2004)

Premier arrêt

Raišelis c. Lituanie (29 février 2000)

La Cour et la Lituanie au 1^{er} janvier 2011

Nombre total d'arrêts : 65

Arrêts de violation : 52

Arrêts de non-violation : 7

Autres arrêts : 6

Décisions d'irrecevabilité : 2 773

Requêtes pendantes : 443

Exemples de mesures générales

Birutis et autres c. Lituanie

(28 mars 2002)

Iniquité de la procédure ayant abouti à la condamnation des requérants sur la base de déclarations de témoins anonymes, pour avoir participé à une émeute dans une prison.

⇒ Introduction de dispositions régissant l'audition de témoins anonymes.

Savenkovas c. Lituanie (18 novembre 2008)

Conditions de détention inhumaines en raison du surpeuplement et de l'insalubrité de la prison.

⇒ Construction et rénovation de prisons permettant d'assurer des conditions hygiéniques conformes aux standards internationaux.

Sidabras et Džiautas c. Lituanie

(27 juillet 2004)

Interdiction faite à d'anciens agents du KGB de travailler dans divers domaines du secteur privé.

⇒ Abrogation de certaines restrictions à l'emploi d'anciens agents du KGB, y compris dans le secteur public.